

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 30 JANVIER 2015  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS :**

M. Pascal PONCET, Mesdames Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Colette MELON, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT, Urielle GONARD, Messieurs Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Jean-Paul ROYER, Michaël DAUSSY.

**ABSENTS :** Jean Michel BRISSAY-CHATRE (excusé)

**AMENAGEMENT DES PLACES DE ROCHETAILLÉE ET DE LA CONCHE**

**Les travaux :**

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre (Bureau d'Études Réalité). Ce rapport fait suite à la remise des offres des entreprises concernant les travaux d'aménagement des places de Rochetaillée et de la Conche. Trois entreprises ont répondu :

- entreprise EIFFAGE 133 238.93 € HT
- entreprise COLAS 145 342.28 € HT
- entreprise EUROVIA 130 850.95 € HT

Il en ressort de l'analyse que l'entreprise EUROVIA moins disante est aussi mieux disante car elle présente un bon mémoire technique qui classe son offre n°1. Le bureau d'étude Réalité propose de retenir cette société.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA.

**La mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) :**

Monsieur le maire rappelle l'obligation faite aux maîtres d'ouvrage de missionner un coordinateur sécurité dès lors qu'il y a coactivité sur un chantier ce qui est le cas pour les travaux précités .

Après consultation 2 offres nous sont parvenues :

- ACE BTP pour un montant de 2 193.00 € HT
- RM-COO pour un montant de 920.00 € HT

Le conseil municipal , à l'unanimité décide de retenir RM-COO entreprise moins disante pour un montant de 920.00 € HT.

**La mission de maîtrise d'oeuvre**

La mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée au bureau d'études REALITE pour un montant de 9 500.00 € HT basé sur une estimation de travaux de 200 000 € HT.

L'estimation définitive ayant été ramenée à 155 000 € HT la rémunération du maître d'œuvre est ramenée à 7 718.75 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer un avenant en ce sens au bureau d'étude ( avenant à la baisse).

**Demandes de subventions**

Le conseil municipal autorise le Maire à demander les subventions suivantes :

- Région pour la place de Rochetaillée ( dans le cadre du CDDRA )
- Etat pour la place de la Conche (au titre de la DETR )
- Département : déjà autorisé et demandé (dans le cadre du COCS)

## **Travaux en régie d'assainissement place de Rochetaillée**

Le Maire indique que les travaux d'assainissement préalables à la réalisations des travaux de la place de Rochetaillée et réalisés par l'équipe technique sont terminés.

### **CAMPING**

Emmanuelle BARLERIN fait un point sur les modalités envisagées cette saison pour la gestion du camping et du snack : régie

Il est précisé à l'assemblée que la réhabilitation du local d'accueil situé dans l'enceinte du camping est quasi terminée et que le local « ex salle de classe » fait l'objet de travaux de remise en état .

### **CONTRAT COMMUNAL SIMPLIFIE avec le CG**

Le maire rappelle l'adhésion de la commune au contrat communal simplifié du conseil général consistant à prévoir sur 3 ans des travaux et ainsi garantir leur subventionnement et leur taux .

A l'unanimité le conseil décide d'inscrire les dossiers suivants au sein du COCS :

- Aménagement des Places de Rochetaillée et de la Conche ( déjà inscrit )
- Etanchéité de l'école publique
- Remplacement des fenêtres de l'école publique
- Mise en conformité et aménagement du camping en vue d'obtenir le classement 2 étoiles nouvelle norme.

### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ( Ad'ap )**

M. le Maire informe l'assemblée de l'obligation faite aux collectivités de présenter avant le 27 septembre 2015 une programmation de travaux et une estimation financière concernant la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Une consultation d'organismes habilités à réaliser ce document est décidée.

### **CONVENTION DE REJET AVEC LA FROMAGERIE**

Le Maire avait été autorisé à signer une convention avec la fromagerie pour le traitement de ses effluents à la station communale. Un projet de convention avait vu le jour élaboré de concert avec la MAGE ( Service du conseil général ).

Le maire informe l'assemblée municipale que ce projet de convention élaboré doit être revu car il ne prend pas en compte le traitement de certains polluants et, n'évoque pas la participation au renouvellement des réseaux.

Une nouvelle convention plus précise est donc en cours d'élaboration . C'est celle-ci que le Maire signera après l'avoir présenté au conseil municipal ..

### **INTERCOMMUNALITE**

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé a d'ores et déjà engagé une réflexion de fusion au sein d'une entité plus importante ( supérieur à 20 000 hbts ) comme le souhaite les pouvoirs publics. Dans ce cadre le Député Yves Nicolin est venu présenter en CCPU la structure Roannais agglomération et répondre aux interrogations et craintes de certains élus. Monsieur le Maire donne le compte rendu de cette intervention qui s'est voulue précise et rassurante. Monsieur Nicolin a répondu à toutes les questions en précisant qu'il ne cherchait pas à intégrer la CCPU. Il a développé bon nombre d'arguments qui militent en faveur de cette intégration.

Le conseil municipal est à l'unanimité favorable à cette formule et ne souhaite pas intégrer une autre entité notamment celle qui se dessine en couronne sud de Roannais agglomération (cf arguments au sein de la dernière communication). L'entité en question, qui reste à construire, devrait au travers d'élus du Val d'Aix, de la Copler... venir présenter son projet à son tour en CCPU.

## **PROJET EOLIEN**

Le Maire informe son conseil d'un vis de procédure au niveau de l'enquête publique relative au projet éolien. L'enquête a donc été annulée par l'état . A suivre ...

## **DEMANDE D INSTALLATION D'UN CAMION PIZZAS**

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'installation d'un camion de vente ambulante de pizza sur la commune ; l'emplacement restant à déterminer par la municipalité.

## **CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC COMMUNE LA TUILIERE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec la commune de la Tuilière actant la répartition des frais d'entretien et des éventuelles réparations de l'étrave appartenant à la commune de la Tuilière et utilisée par David DUPERRON pour le déneigement de 14 km de voirie sur St Just en Chevalet. Cette participation sera calculée au prorata des kilomètres déneigés.

## **ACCUEIL DE STAGES DE PREPARATION FOOTBALL**

Le Maire est autorisé à passer des accords commerciaux avec l'Agence Loire Réservation Tourisme, structure du conseil général agissant en promoteur du tourisme sur le département. Cette entité s'occupera de l'organisation administrative, de la promotion et de la commercialisation du projet d'accueil des stages de préparation d'équipes de football professionnelles et amateurs amenées à utiliser les installations ludiques et sportives communales. (adhésion annuelle de 20 € et commissionnement de 10 % de l'Agence )

## **UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC/MARCHE DU JEUDI**

Le Maire rappelle les conditions d'occupation du domaine public par les commerçants. Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la formule arrêtée lors du précédent mandat.

En ce qui concerne les forains, il est acté qu'une augmentation des tarifs sera appliquée en cours d'année. Ceux-ci n'ont en effet pas bougé depuis de nombreuses années et il convient de s'aligner sur les tarifs des communes voisines. Lors d'un prochain conseil les tarifs seront donc discutés.

## **DIVERS DOSSIERS URBANISME**

Le maire dresse un point sur les dossiers d'urbanisme en cours( demande de permis , déclarations préalables ...)

## **SALLE ERA**

Un nouveau règlement d'utilisation de la salle ERA est adopté. À l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

Une subvention de 50 € est accordée à l'association sportive du collège le Breuil.

Des travaux de carottage et décompactage vont être entrepris sur le terrain de foot au printemps. Le club de foot participera au financement de ces travaux.

La séance est levée à 22 H 55.